



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Politique de remboursement

Annulation par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le Service du loisir, de la culture et des communications se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour tout autre raison hors de notre contrôle. Le remboursement sera alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

De plus, si l'inscription est jugée non-conforme pour fausses déclarations (Ex : résident qui n'est pas résident) ou pour des cas de comportement qui entravent le déroulement efficace d'une activité, le remboursement sera alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Annulation par le participant

La politique de remboursement est applicable à toutes les demandes de remboursement des activités offertes par la division du loisir de la Ville :

- ✓ Lors de toute demande de remboursement, un avis écrit est exigé;
- ✓ Des frais d'administration de 10 \$ seront retenus du montant total du remboursement;
- ✓ Les remboursements sont calculés en date de réception de la demande;
- ✓ Lors de demande de transfert d'activité ou d'une erreur résultant de l'inscription, des frais d'administration de 10 \$ pour chaque activité s'appliqueront.

Conditions supplémentaires

Activités aquatiques

- ✓ Avant le début des activités, il est possible d'obtenir un remboursement;
- ✓ Après le début des activités, seulement sur présentation du billet médical, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de séances non-utilisées.

Programme de camps de jour

- ✓ La semaine précédant le début de l'activité, des frais de 50% du coût de l'activité seront retenus en plus des frais d'administration;
- ✓ Lorsque l'activité est commencée, aucun remboursement d'activité;
- ✓ Pour les sorties et les inscriptions à la journée, il est possible d'obtenir un remboursement, si l'avis écrit nous parvient le vendredi précédant l'activité.

Note complémentaire

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avec les raisons et les justifications et les pièces justificatives requises, le cas échéant, aux coordonnées mentionnées ci-dessous :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Service du loisir, de la culture et des communications
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire, QC
CANADA, J3H 3M8
loisirs@villemsh.ca
Téléphone : 450 467-2854, poste 2257
Télécopieur : 450 467-6460